

**L'AN DEUX MIL VINGT,
Le Vendredi 28 AOUT à 20 heures,**

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCATION : 18/08/2020

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

PRESENTS : 13

Mesdames et Messieurs : ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laelia, DRONIOU Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.

Absents excusés et représentés :

DUPERRAY Guy, par ENON Eric,

NEGREL Isabelle, par PITON Julien

Absents excusés : Néant

Absents : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : ENON Eric

Affiché le 02/09/2020

Compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020 : pas d'observations

En début de conseil Monsieur le Maire rappelle les cambriolages et les incivilités qui se sont produits dans la commune au cours du mois d'août. Il appelle les sarrignéens, à la plus grande vigilance et au signalement de tous véhicules ou comportements anormaux constatés, pour aider les services de la gendarmerie à stopper au plus cette nouvelle délinquance et cambriolages, pour la sécurité et sérénité de tous.

DELIBERATIONS

2020-08-01 – Décisions Modificatives (n°1) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier certaines inscriptions budgétaires

1/ les crédits nécessaires au transfert de la voirie à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole ont été inscrits par erreur dans le chapitre 041 « opérations patrimoniales », alors qu'elles auraient dû être inscrites au chapitre « opérations pour compte de tiers ».

Il y a donc lieu de modifier les inscriptions de la façon suivante :

« opérations patrimoniales »

Compte 041 - 458111 – dépenses de fonctionnement	- 11.328,00 €
Compte 041 - 458112 – dépenses d'investissement	- 200.629,85 €
Compte 041 – 458211 – Recettes de fonctionnement	- 11.328,00 €
Compte 041 – 458212 – Recettes d'investissement	- 200.629,85 €

« opérations réelles »

Compte - 458111 – dépenses de fonctionnement	+ 11.328,00 €
Compte - 458112 – dépenses d'investissement	+ 200.629,85 €
Compte – 458211 – Recettes de fonctionnement	+ 11.328,00 €
Compte – 458212 – Recettes d'investissement	+ 200.629,85 €

2/ par délibération n° 2019-06-03, le Conseil Municipal avait décidé de participer aux travaux d'aménagement de la RD 116 effectués par le Conseil Départemental.

La somme correspondante avait été inscrite au compte 1323 « subvention d'investissement aux départements ». Or, la Trésorerie demande que cette dépense soit inscrite au compte 204131 « subvention d'équipement aux départements ».

Il y a donc lieu de modifier les inscriptions de la façon suivante :

-Compte 13-1323 – dépense subvention d'investissement au département	- 5.922,00 €
-Compte 204 – 204131 – dépense subvention d'équipement au département	+ 5.922,00 €

3/ Dans un premier temps, des études et des frais d'insertion avaient été payées pour divers travaux à venir (accessibilité et travaux dans les 3 ERP. Les travaux ayant été réceptionnés, il y a lieu de réintégrer les dépenses au compte de travaux ;

Il y a donc lieu de modifier les inscriptions de la façon suivante :

« opération patrimoniales »

- dépense compte 21311 : « mairie »	+ 568,87 €
- dépense compte 2138 « autres constructions »	+ 26.213,05 €
- recettes compte 2031 : « frais d'études »	+ 26.034,61 €
- recettes compte 2033 : « frais d'insertions »	+ 747,31 €

4/ En ce qui concerne les amortissements, une somme globale de 40.000,00 € avait été prévue sur le budget primitif de l'exercice 2020. Après recalcul des dépenses à amortir, il y a lieu de modifier les inscriptions de la façon suivante sur le chapitre 040 – « opérations d'ordre de transfert de section à section » :

- dépense de fonctionnement – compte 6811 « Dotation aux amortissements »	+ 7.171,33 €
- Recette d'investissement – compte 28031	- 47.171,33 €
- Recette d'investissement – compte 2804172	+ 12.515,14 €
- Recette d'investissement – compte 28128	+ 3.369,91 €
- Recette d'investissement – compte 281312	+ 16.507,22 €
- Recette d'investissement – compte 28138	+ 2.570,69 €
- Recette d'investissement – compte 28151	+ 4.006,79 €
- Recette d'investissement – compte 28182	+ 2.323,25 €
- Recette d'investissement – compte 28184	+ 2.180,20 €
- Recette d'investissement – compte 2804512	+ 227,73 €
- Recette d'investissement – compte 281538	+ 3.470,40 €

2020-08-02 – Tableau des Effectifs – Horaires des Agents

Monsieur le Maire et Monsieur BEUGNON avaient rencontré les agents communaux en juin dernier pour discuter d'une éventuelle réorganisation des services péri-scolaires. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet dernier, un emploi d'apprenti sur la base de 35 Heures hebdomadaire avait été créé. Après avoir entendu les suggestions des employés pour une meilleure répartition de leur planning journalier et pour une meilleure organisation des services concernés, il est proposé également d'augmenter la durée hebdomadaire de deux postes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté, DECIDE, à l'unanimité,

d'AUGMENTER la durée hebdomadaire des postes suivants à compter du 2 septembre 2020, après avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion du Personnel Territorial :

- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 24 heures hebdomadaires : augmentation de 3 heures soit 27 heures hebdomadaires,
- Adjoint d'animation à 17 heures hebdomadaires : augmentation de 2 heures, soit 19 heures hebdomadaires

2020-08-03 – Commissions Communales :

Par délibération 2020-06-03 le Conseil Municipal avait fixé à deux le nombre de membres extra dans les commissions communales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de Madame Magalie BLOT pour intégrer la commission « Communication ».

LES ELUS vont rencontrer les personnes extras sur le précédent mandat et les personnes ayant fait part de leur intérêt pendant la campagne municipale, pour valider leur intégration dans ces différentes commissions communales.

2020-08-04 : Autorisation de Négociation pour projet d'aménagement d'un bien bâti et non bâti sur le territoire communal :

Monsieur le Maire expose qu'un immeuble privé de 11.963 m² dont 7.500 m² en zone non constructible pourrait éventuellement faire l'objet d'un projet important pour la commune, (pôle santé, jardins partagés, services publics divers, éco-paturage, habitat seniors...).

Pour cela, il est recommandé d'entamer dès à présent les démarches auprès des propriétaires, pour avoir une estimation précise de la valeur vénale de cet ensemble immobilier et pouvoir également présenter un projet auprès des différents organismes concernés et / ou partenaires privés ou publics éventuels.

Dans ce contexte, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches éventuelles auprès de tous les services et / ou partenaires privés ou publics éventuels concernés , par le projet , notamment :

- .- Démarches, pour avoir une estimation précise de la valeur vénale de cet ensemble immobilier et éventuellement, le cas échéant ouvrir les négociations avec les vendeurs,
- Rapprochement avec les services de l'Etat en matière de subventions,
- Demande étude du droit éventuel de préemption, Contrat de de Transition Ecologique, Contrat Local de Santé, Agence Régionale de Santé auprès d'Angers Loire Métropole
- Conseillers Départementaux, Conseil Régional, Députée,
- Bailleurs Sociaux pour l'habitat séniors,
- Et tous les autres organismes privés ou publics qui pourraient contribuer à la réalisation du projet.

2020-08-05 : Enquête Publique – Autorisation environnementale unique pluriannuelle de prélèvements d'eau :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique,

N'EMET aucune observation sur le projet.

2020-08-06 : Médiathèque Communale – Tarifs et règlement :

A/ Tarifs :

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de FIXER les tarifs suivants :

1/ Abonnement annuel famille : 10,00 €

2/ Abonnement annuel individuel jeune 14 à 25 ans : 5,00 €

3/ Abonnement annuel individuel adulte + 25 ans : 8,00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 14 ans, pour les enfants extérieurs scolarisés à l'école du Cèdre Bleu de Sarrigné, pour les bénévoles de la Médiathèque, le personnel communal et les assistants maternels habitant Sarrigné ou exerçant sur la commune.

Considérant la délibération du Conseil Municipal 2020-06-01 en date du 2 juin 2020, portant délégation au Maire, celui se charge de la création de la régie correspondante,

B / Règlement :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le règlement proposé par Monsieur Sébastien GUILLET.

INFORMATIONS

- **Service Civique Jeune** : Après en avoir discuté, les Elus renoncent à ce projet, difficile à mettre en place sur notre commune.

- **Commission de contrôle des Listes Electorales** : Monsieur Jean-Noël PASSELANDE est nommé pour remplacer Monsieur ENON Eric qui ne peut plus exercer cette fonction en qualité d'Adjoint au Maire et 2 autres habitants sont proposés par la commune et seront validés par la Préfecture .

- **Solde des subventions pour les travaux sur les 3 ERP** : Le solde de la DETR vient d'être versé sur le compte de la commune. Reste à percevoir la DSIL et le solde du Contrat Métropolitain.

- **Travaux sur Sarrigné** : Les travaux sur la commune ont seulement porté sur l'entretien des arbres et l'évolution de la fibre pendant la période juillet à août. chanfreinage des bordures protégeant les arbres sur le parking mairie/ salle des fêtes.

- **Commission Communication** : Monsieur GUILLET demande aux Elus de remettre leurs articles avant le 20 septembre pour que la prochaine édition des Echos puisse paraître début Octobre.

- **Séminaire et Conseil d'Administration SAPL Angers Loire Restauration** : Monsieur le Maire rend rapporte les principaux éléments qui ont été discutés (chômage partiel des employés pendant le confinement, volonté du bio, lutte contre le gaspillage rapport des mesures sanitaires à prendre en interne...).

DATES A RETENIR – REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi 22 septembre à 20 heures,
Mardi 27 octobre à 20 heures,
Mardi 24 novembre à 20 heures,
Jeudi 17 Décembre à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures et 40 minutes